

**Déclaration de la Délégation du Niger à la 20^{ème} session du
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel relative au
rapport national de l'Egypte au Conseil des droits de l'homme
(Genève, 05 novembre 2014)**

Monsieur le Président

Au nom du Niger, je voudrais souhaiter la chaleureuse bienvenue à la délégation Egyptienne à la 20^{ème} Session de l'EPU, pour la présentation du rapport national au deuxième cycle.

Le Niger salue les progrès accomplis par l'Egypte dans le cadre de la promotion et la protection des droits l'homme depuis le cycle précédent, en garantissant dans sa nouvelle constitution, le respect et la protection de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Ma délégation se réjouit des mesures législatives prises par les autorités égyptiennes en faveur de la protection de la femme dont la loi aggravant les peines prévues pour les actes de violence à l'encontre des femmes dans le Code pénal.

Elle apprécie particulièrement les stratégies et les programmes nationaux globaux mis en œuvre par l'Egypte en vue de garantir l'intérêt supérieur de l'enfant. Cette initiative est de nature à assurer une protection des enfants en situation de vulnérabilité, à travers des institutions d'accueil et en mettant en place des institutions de protection sociale ainsi que des centres de surveillance sociale pour les enfants présentant un risque de délinquance.

Tout en encourageant l'Egypte dans la dynamique qu'il est en train d'imprimer aux mesures visant à renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme, ma délégation lui recommande de :

- De ratifier le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels,
- De ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Je vous remercie